



Livret d'accueil des apprenants en situation de handicap

ofdc-lorraine.com



Sommaire

1. Qu'est-ce que le handicap ?.....p1
2. Liste des différentes reconnaissances de handicap.....p2
3. Mon accompagnement.....p3
4. Le déroulement de ma formation.....p3
5. Parler de mon handicap.....p4
6. L'adaptation de ma formation.....p4
7. Le suivi de ma formation.....p5
8. Liste des organismes.....p6



Qu'est-ce que le handicap?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap. Un rendez-vous sera organisé avec notre Référent Handicap, Monsieur Mohamed JOUDAT où nous vous demanderons un document officiel justifiant votre handicap. Nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de l'OFDC Lorraine.

Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

*Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
Décision administrative Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps*

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

*Délivrée par la MDPH Concerne les apprenants en situation de handicap ayant
besoin d'aménagements spécifiques*

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

*Concerne les personnes de moins de 20 ans Aide financière versée aux parents des
apprenants en situation de handicap*

ALD (Affection de Longue Durée)

Relève de la sécurité sociale Attestation AMELI Concerne les maladies chroniques

Mon accompagnement

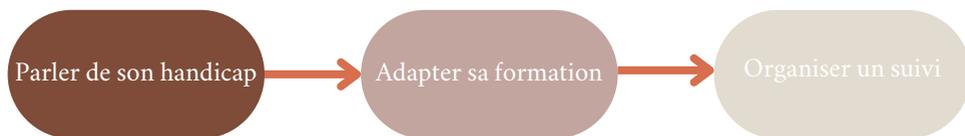


OFDC Lorraine dispose d'un Référent Handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité. Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité. Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein de OFDC Lorraine ou en entreprise.

Le déroulement de ma formation



Parler de mon handicap

Vous pouvez en faire part lors de votre entrée dans le processus de recrutement, peu importe la modalité voulue durant l'entretien avec votre coordinateur de formation.

Pour cela pensez à préparer tous les justificatifs afin de les transmettre dans les meilleurs délais.

Mohamed JOUDAT, notre référent handicap, sera alors informé de votre situation. Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès de lui, il vous suffit de lui envoyer un mail à l'adresse suivante: ofdc-lorraine@outlook.com ou de prendre contact au 06.70.20.13.40

L'adaptation de ma formation

Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.



Le suivi de ma formation

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Direction de OFDC Lorraine, si vous en ressentez le besoin.

Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de OFDC Lorraine.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation. Il s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord. La Référente Administrative a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, également à votre disposition.



Mohamed Hicham JOUDAT

06 70 20 13 40

ofdc-lorraine@outlook.com

Liste des organismes

AGEFIPH

Estelle FLEUR

06 76 57 21 68

Séverine MEON

07 85 22 70 99

rhf-grand-est@agefiph.asso.fr

13 Rue Saint-Thiébaut,
54000 Nancy

FIPHFP

01 58 50 99 33

12 avenue Pierre-Mendes
France 75013 Paris

<https://www.fiphfp.fr/>

CAP EMPLOI

03 87 75 93 73

secretariat@capemploi57.fr

25 La Tannerie 57070
Saint-Julien-lès-Metz

MDPH

03 87 21 83 00

mdph@moselle.fr

Europlaza Bâtiment D
entrée D3 1 rue Claude
Chappe 57076 METZ
CEDEX 03



ofdclorraine.com

ofdclorraine@outlook.com

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION